



CUBZAC
LES-PONTS

Nos Honoraires d'agence* (TTC)

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge acquéreur
Jusqu'à 20 000 €	3 000 €
De 20 001 € à 100 000 €	6 120 €
De 100 001 € à 200 000 €	5,7 %
De 200 001 € à 300 000 €	5,1 %
De 300 001 € à 400 000 €	4,8 %
Au-delà de 400 000 €	4,2 %

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 45 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC)
ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous
d'expertise
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures
à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

Commercialisation

(visites, constitution du dossier et état des lieux) :

13% HT (15.6 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT, (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire : 450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC), 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC), 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 20/03/2023

AJP NOUVELLE AQUITAINE - SAS au capital de 7622,45 € - Garantie financière : CEGC, 16 Rue Hoche Tour Kupka B TSA 39999 92919 LA DEFENSE CEDEX

(Transaction : 110 000 € - Gestion 2 700 000 € - Syndic : 7 000 000 €)

Détenteur de la Carte Professionnelle numéro CPI 3301 2016 000 015 205, délivrée par la CCI Bordeaux le 16/12/2019 - RC BDX 388 088 460 - N° TVA intracommunautaire : FR 00 388 088 460

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : RC Generali n° AR791047 Siège social : AJP - 12 place du Maréchal Foch 33340 Lesparre-Médoc



LOCATION

Zone Tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
	0 à 40 m ²	13 € dont 3 € pour l'EDL
	> 40 à 60 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
	> 60 à 100 m ²	10 € dont 3 € pour l'EDL
	100 m ² et +	9 € dont 3 € pour l'EDL

Zone Non Tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
	0 à 30 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
	> 30 à 50 m ²	9.5 € dont 3 € pour l'EDL
	> 50 à 70 m ²	8.5 € dont 3 € pour l'EDL
	> 70 à 100 m ²	8 € dont 3 € pour l'EDL
	100 m ² et +	7.5 € dont 3 € pour l'EDL

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond de 11 €/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »